



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
13/05/2022

Date d'affichage
24/05/2022

Objet de la délibération
Budget périscolaire - affectation du résultat de l'exploitation 2021

### Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

#### Excusés :

Lylian CALVAT donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL,  
Antoinette LE BRAS donnant pouvoir à Emilio JUAREZ,  
Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à Marc LECAILLE,  
Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,  
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD.

Absente : Maud WASNER

Nathalie CASTILLON a été désignée Secrétaire de séance.

Le 19/05/2022, réuni sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,  
Considérant  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	152,85 €		- 468,91 €	- € - €	- €	316,06 €
FONCT	870,61 €	- €	442,80 €			1 313,41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	1 313,41 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	316,06 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	997,35 €
Total affecté au c/ 1068 :	316,06 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### Nombre de membres en exercice

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs : 0 Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.*

Fait à Saône, le 23/05/2022  
Monsieur le Maire de Saône,  
Benoit VUILLEMIN



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Délibération transmise à :

- Préfecture

- Trésorerie